

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 OCTOBRE 2025 A 18H00

**Convocation**

Le Conseil municipal s'est réuni sur convocation du Maire en date du 21 octobre 2025, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

La présente réunion fait suite à la séance du 17 octobre 2025 qui n'a pas pu se tenir faute de quorum. Conformément à l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal a été à nouveau convoqué et a pu valablement délibérer sans condition de quorum.

**Présidence**

La séance est présidée par Monsieur Jacques BRACCO, le Maire.

**Présents**

Jacques BRACCO, Edouard GONCALVES, Stéphane COINT, Marie-Claude ALLIGIER, Daniel DEFRENCE, Philippe POULET.

**Absents ayant donné pouvoirs**

Maryline REBUT a donné procuration à Édouard GONCALVES ; Joëlle VARCELICE a donné procuration à Jacques BRACCO, Maire ; Jean-Michel VALLOUIS a donné procuration à Philippe POULET.

**Absents**

Adam PEREZ ; Jacqueline PERNET ; Landry GERMAIN ; Sylvie LASSALLE ; Cécile CHENARD ; Luc CHIOETTO ; Julie PICARD.

Conformément à l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le quorum est atteint

**Secrétaire de séance :** Edouard GONCALVES

**Approbation du procès-verbal précédent**

Le procès-verbal de la séance du 25 juillet 2025 est approuvé à l'unanimité.

**Ordre du jour**

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

**Délibérations**

**1. Garantie d'emprunt – Société Dauphinoise pour l'Habitat (SDH)**

Monsieur le Maire présente la demande de garantie d'emprunt sollicitée par la Société Dauphinoise pour l'Habitat dans le cadre du programme immobilier « Le Jardin des Templiers », situé rue de la Gare à Villemoirieu.

Il est proposé d'accorder la garantie communale à hauteur de 35 % pour les prêts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières exposées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'accorder la garantie d'emprunt dans les conditions présentées et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires.

**Résultat du vote : adopté à l'unanimité.**

## PROCÈS-VERBAL

### CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 OCTOBRE 2025 A 18H00

#### 2. Commerce ambulant – Mise à disposition d'un emplacement communal

Monsieur le Maire rappelle les conditions de mise à disposition des emplacements communaux destinés à l'accueil ponctuel de commerces ambulants.

Il est proposé d'actualiser les modalités d'occupation et les tarifs applicables, différenciés selon les périodes scolaires et de vacances, ainsi que les modalités de facturation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la mise à disposition d'un emplacement communal, fixe les tarifs journaliers et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

**Résultat du vote : adopté à l'unanimité.**

#### 3. Lots communaux – Renouvellement des baux

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du renouvellement des baux des lots communaux arrivant à échéance.

Il est proposé de renouveler les baux pour une durée de neuf ans, dans les conditions prévues par le statut du fermage.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte le renouvellement des baux et autorise Monsieur le Maire à signer les baux correspondants.

**Résultat du vote : adopté à l'unanimité.**

#### 4. Crédit d'un poste permanent à temps non complet d'adjoint administratif territorial

Monsieur le Maire expose la nécessité de renforcer la gestion administrative communale.

Il est proposé la création d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint administratif territorial, relevant de la catégorie C, à raison de 17 heures 30 hebdomadaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide la création de ce poste et autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement dans les conditions réglementaires.

**Résultat du vote : adopté à l'unanimité.**

#### 5. Admission en non-valeur de créances irrécouvrables – Exercice 2025

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de procéder à l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables, sur proposition du comptable public.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve l'admission en non-valeur pour un montant total de 542,32 euros et autorise Monsieur le Maire à émettre les mandats correspondants.

**Résultat du vote : adopté à l'unanimité.**

Questions diverses : Aucune question diverse n'est soulevée.

La séance est levée à 20h00

Fait et délibéré en séance publique, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Jacques BRACCO

Le secrétaire de séance,  
Edouard GONCALVES